

Nombres de conseillers :
en exercice : 10
présents : 9
votants : 9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022-35

L'an deux mil vingt deux

le 15 Novembre

les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD, sur la convocation qui leur a été adressée le : 8 novembre 2022

Présents : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Pascal HUET, Romane HUET, Aurélie DELAPORTE, Véronique GAROUX, Eric BREILLACQ, Francis KATCHATOUROFF, Joël RAVENEAU.

Excusées/Absents : Mégane MONNEAU

Secrétaire de séance : Romane HUET

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES CNAS (Comité National des Actions Sociales)

Le Maire expose que, suite au départ de la secrétaire de mairie, il convient de procéder à la désignation d'un délégué « collègue agent » de la commune de Candes St Martin au sein du CNAS dont elle est membre.

Monsieur le maire précise que le délégué « collègue élu » n'est pas modifié.

Conformément à l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du CNAS.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à bulletin secret. Il est donc procédé au vote à main levée :

Après vote à main levée sont désignés à l'unanimité :

CNAS

NOMS - PRENOMS	Collège Elu	Collège Agent
HUET Pascal	X	
GAUCHER Cécile		X

Fait à Candes St Martin

La secrétaire de séance
Romane HUET



Le, 14 novembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Stéphane PINAUD

